

Avenant au contrat de Coopération

Entre les soussignés :

D'une part,

L'Université de Cergy-Pontoise, ci-après UCP
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
N Siret : 19951793900013
Code APE : 803 Z
Sise : 33 Bvd du Port 95011 Cergy, France
Représentée par son Président François GERMINET

D'autres part,

L'Université Méditerranéenne Libre de Tunisie ci-après UMLT
Etablissement d'enseignement supérieur
Sis Rue Mohamed Badra Tunis, Tunisie
Représentée par son Président Essaied LAATAAR

Il a été convenu ce qui suit :

Article unique :

Modification au titre de l'article 7 de la collaboration avec le Master 2 Gestion des risques financiers (M2 GRFI).

La convention cadre de collaboration entre UMLT et UCP et son avenant concernant le Master 2GRFI sont reconduits pour une période de 1 an (Année universitaire 2016/2017).

Il s'ensuit :

Frais d'inscription administrative : 261.10 euros + 200.00 euros, soit 461.10 euros pour chaque étudiant.

Fait à Cergy le 4/01/2017

Le Président UCP

UNIVERSITÉ de CERGY-PONTOISE
33 boulevard du Port
95011 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél. 01 34 25 60 00
François GERMINET



Le Président UMLT

Essaied LAATAR